

Bulle de cirque

24, 25 et 26 juin

Dans le cadre du « Festival des arts du cirque », proposé par la commune le vendredi 26 (soir), le samedi 27 et le dimanche 28 juin, nous te proposons un stage d'initiation artistique au côté de l'artiste Jess Bird ! Cela te permettra de développer ta sensibilité artistique et de mettre en œuvre ta créativité.

Durant ces trois jours, tu te transformeras en artiste en herbe. Ensemble, nous donnerons vie à un musée éphémère dans toute la forêt du parc du Manoir, fabriquerons des créatures imaginaires pour l'exposition et préparerons une apparition durant la parade du vendredi soir.

Aussi, tu pourras mettre ton corps en mouvement au travers de pratiques circassiennes qui mettront au défi ton adresse et ton équilibre.

Chers Parents, nous vous attendons nombreux pour assister à la parade du vendredi soir ! (de 18h à 19h30)

⚠ Présence obligatoire sur les trois jours. | Nombre de places limitées !

Contactez-nous !

05 61 76 82 79

accueil.jeunesse@mairie-cugnaux.fr

Mercredi & Jeudi

Début : 9h à la Boit'J

Fin : 17h à la Boit'J

Vendredi

Début : 9h à la Boit'J

Fin : 20h à la Boit'J

Accueil libre seulement le mercredi de 17h à 18h30

Repas et goûter
pris en charge
par la Boit'J

À découper suivant les pointillés



Autorisation parentale

(À retourner complétée et signée avant le **vendredi 19 juin**)

Autorise mon enfant à participer au :

Festival des arts du cirque, à la Boit'J, le mercredi 24 et jeudi 25 de 9h à 17h et le vendredi 9h à 20h

Je soussigné Mme, M

Responsable légal de l'enfant

Téléphone domicile Téléphone portable

Allergie / PAI :

Autorise mon enfant à partir seul : OUI NON | Droit à l'image : OUI NON

Modalités d'inscriptions :

- Avoir créé un compte sur le portail famille (si cela n'a jamais été réalisé auparavant).
- Avoir rempli le dossier d'inscription du Guichet unique 2025/2026 en ligne et avoir fourni les documents nécessaires (liste dans le Portail Famille).
- Avoir adhéré au Service jeunesse par une cotisation annuelle valable pour toute l'année scolaire (10.50€ par famille pour les Cugnais et 21€ pour les personnes extérieures à la commune).

- Je certifie que les renseignements relatifs à mon enfant contenus dans le dossier du Service Jeunesse sont exacts.
- Je certifie avoir procédé à l'inscription de mon enfant au Service Jeunesse, et que les renseignements le concernant sont exacts.
- J'atteste sur l'honneur avoir informé le père, la mère ou le tuteur détenteur conjointement de l'autorité parentale sur l'enfant, que ce dernier participera à l'action ci-dessus décrite.
- J'autorise le responsable de la sortie à prendre toutes mesures nécessaires en cas d'urgence.

La Mairie de CUGNAUX vous informe qu'elle est en conformité avec le règlement générale sur la protection des données (RGPD) concernant la collecte et l'utilisation des données à caractère personnel (directive UE 2016/680).

**Signatures du ou des responsables légaux,
précédées de la mention «Lu et approuvé» :**